



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 86610

Texte de la question

Mme Sandrine Mazetier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les forfaits appliqués par la SACEM pour l'utilisation de musique dans le cadre des fêtes d'écoles. Actuellement, le tarif en vigueur pour diffuser de la musique lors d'une fête d'école est de 68,75 euros HT par jour. Elle demande s'il est possible d'envisager que l'éducation nationale passe un accord avec la SACEM afin de réduire ce montant qui peut constituer un handicap financier pour les écoles dans l'organisation de ces événements essentiels à la convivialité de la communauté éducative et de la vie des enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Mazetier](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86610

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5844

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)